

DECISION N° 183-2023

portant validation du devis de la société DSO pour la prestation "Les animaux de Noël"

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu la proposition de la société DSO pour la prestation "Les animaux de Noël" du samedi 9 décembre 2023.

Considérant la nécessité de signer ce devis au vu de l'opportunité d'animation qu'elle représente dans le cadre de l'édition 2023 de Bernay Scintille ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société DSO pour un montant total de 2 450 € HT.

Marie-Lyne VAGNER

Fiche de circulation - Dossier Traité

Description

Nom : Décision 183-23 - Animation musicale Noël

Date limite : /

Créé par : Manuel CHEVALLIER le 08/08/2023
09:56:46

Document principal : Décision 183-23 - Animation
musicale Noël.pdf

Responsable : Manuel CHEVALLIER

Confidentiel : Non

Visa(s)

Directeur(trice) Générale des Services **OK** (le 09/08/2023 08:45:37) - *Par délégation* : Nathalie JOSSE

Signature(s) électronique(s)

Maire (Marie-Lyne VAGNER) : **OK** (le 10/08/2023 13:03:41)

Annotation(s) Publique(s)

Annexe(s)

RAPPORT DE SIGNATURE

Dossier signé : Décision 183-23 - Animation musicale Noël

Vérification de la liste des pièces déposées, et de leur signature

sous réserve du contenu des dossiers compressés par le candidat, à vérifier par vos soins.

AUCUNE ANOMALIE DE SIGNATURE RENCONTRÉE

Fichier	Octets	Signataire	Autorité de certification (AC)	Dates de validité	Signé le	Type	Validité
Décision 183-23 - Animation musicale Noël.pdf	149095	VAGNER Marie-Lyne	C=FR,O=COMMUNE DE BERNAY,2.5.4.97=NTRFR-212700561,OU=0002 212700561,T=Maire,SURNAME=VAGNER,GIVENNAME=Marie-Lyne,SERIALNUMBER=1904481JK366,CN=Marie-Lyne VAGNER C=FR,O=Certinomis,2.5.4.97=NTRFR-433998903,CN=Certinomis - Prime CA G2 9176750474446230022481568313688063021	Du 30/05/2023 Au 29/05/2026	10/08/2023 à 13h03	PAdES	OK

Co-traitance : dans le cas de co-traitance, ou sous-traitance, il est possible qu'un document soit signé plusieurs fois, dans ce cas le même document sera listé autant de fois qu'il est signé, afin de pouvoir vous donner le détail de chaque signature.

Rapport de signature généré à titre indicatif par SRCI 10/08/2023 13:14.